

de la signification prédicative des relations entre centre et l'espèce

ALEXANDRU SURDU

Par la supposition du singulier et même de l'individuel (dans le cadre de la participation), par le mélange des genres suprêmes et la prédication inverse, de type dichotomique, on est à même de tracer les coordonnées d'un domaine où ne sont plus valables les lois de la logique classique, la classification des Catégories, le fondement préjudicatif des relations propositionnelles et même pas la théorie syllogistique. Il s'agit évidemment d'un domaine non-classique. Mais le fait que, à part l'individuel et le genre suprême qui se trouvent aux extrémités des entités logiques élémentaires et qui pourraient de ce fait, être plus aisément exclues, le domaine dichotomique renferme des relations prédicatives entre le genre et l'espèce, démontre pleinement la signification logique, l'inévitabilité de son étude systématique dans un cadre logique élargi. En aucun cas, cette perspective ne continue aucunement les préoccupations logiques modernes, souvent, bornées aux aspects mathématico-calculatoires, formalistes et mécanique de la pensée. Le domaine logique ébauché ci-dessus renvoie plutôt à la logique de Hegel, bien que leur identification ne nous semble pas justifiée. Mais une disussion sur ce thème exige une étude spéciale.

On sait que, sans ignorer le singulier (*kath 'hekaston*) et le genres suprêmes (*ta megista ton genon*), comme les appelait Platon, Aristote considérait que ceux-ci ne doivent pas être étudiés de manière spéciale, en syllogistique du moins. Ceci, parce que le singulier ne

s'énonce d'autre chose que de manière accidentelle¹, et les genres suprême, bien qu'il soit possible d'être énoncés d'autres choses (*καὶ ἄλλων κατηγορεῖται*) d'eux-mêmes ils ne s'énoncent que d'après l'opinion (*kata doxan*)². Les genres intermédiaires (*τα μετὰ ξυ*) par rapport à ceux-ci, jouissent des mêmes détermination, *id est* ils sont énoncés d'autres choses et autres choses s'énoncent d'eux. Ceux-ci sont les genres communs. Des rapports strictement déterminés existent entre eux: les genres s'énoncent des espèces, mais les espèces ne s'énoncent pas de genres³.

Cette situation peut être explicitée, en perspective aristotélique, sur la base de relations préjudicatives⁴ entre la substance première et la substance seconde. La substance première (*prote ousia*) est appelée substrat ou sujet proprement dit (*υποκειμένον*). Elle signifie la chose individuelle (*τόδε τι*), qui est *indivisible* et *une* comme nombre (*atomon kai hen arithmo*). Il est évident que le sujet, dans cette acception originaire, est une entité qui existe *in re* et qui ne peut être énoncée. Par contre, toutes les autres, c'est-à-dire les substances secondes, s'énoncent du sujet. Par rapport à celui-ci, la substance seconde (*deutera ousia*) peut être appelée *catégorie*, de *κατηγορέω* = dire de quelque chose, ou prédicat (*λεγόμενον*), de *λέγω* = dire. Elle subsiste *in voce*. Mais, en ce cas, le prédicat en qualité de substance seconde ne doit pas être confondu avec le prédicat propositionnel, de même que ni le sujet en qualité de substance première n'est pas un sujet propositionnel.

La relation entre la substance première et la substance seconde est de nature préjudicative car le sujet est une chose individuelle, un corps physique qui ne peut constituer une expression (*τὰ σώματα οὐχ ἐστὶ λεχτά*), et le prédicat est simple expression sans rapport. Par conséquent le „prédicat” se dit du „sujet” sans constituer un jugement.

¹ *Anal. Pr.*, A, 27, 43 a, 34-35.

² *Anal. Pr.*, A, 27, 43 a, 39.

³ *Categ.*, 5, 2 b, 19.

⁴ Cf. Alexandru Surdu, *Interprétation symbolique des premiers des „Catégories” d'Aristote*, Rev. Roumaine des sciences sociales, série de philosophie et logique, nr. 3, 1971.

Mais la substance seconde, en tant qu'expression linguistique, de catégorie ou de prédicat est de plusieurs sortes. Il s'agit, en premier lieu, de *l'universel* (καθόλον), qui se dit de *plusieurs* sujets, comme, par exemple „homme“, et du *singulier* (κατ' ἐχαστον) qui se dit d'un *seul* sujet, comme, par exemple „Kallias“⁵. Le singulier qui subsiste *in voce*, ne doit pas être confondu avec l'individuel (τόδε τι) qui subsiste *in re* („l'individu Kallias“ est autre chose que le nom „Kallias“ qui se dit de cet individu). Les substances secondes universelles sont ces cinq vocs dont traite amplement Porphyrius, à savoir: le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident. Les trois dernières ne concernent pas directement la présente discussion. On peut pourtant mentionner le fait que le genre et l'espèce présentent la plus grande importance car ceux-ci, après la substance première, méritent véritablement la nom de substances secondes⁶.

Donc, de la substance première se disent: le singulier, l'espèce et le genre. D'un „certain homme“ on dit „Kallias“, on dit „hommes“, on dit „être vivant“. Mais une substance seconde peut se dire non seulement du sujet proprement dit mais aussi d'une autre substance seconde comme si celle-ci était un sujet (ἐτερον κατ' ἐτέρου κατηγορήται ὡς κατ' ὑποκειμένου)⁷. Ce ὡς a ici une grande importance. Il signifie un deuxième type de sujet lequel, sans être sujet propositionnel, n'est plus sujet proprement dit, c'est-à-dire substance première, mais substance seconde. Dans ce sens, le *singulier* qui est prédicat de l'individuel, peut devenir sujet pour l'espèce étant en ce cas un prédicat. De la même manière, l'espèce qui est un prédicat du sujet primaire (l'individuel), et prédicat du prédicat (prédicat du sujet secondaire, du singulier) peut être sujet secondaire pour le genre, c'est-à-dire „le genre peut se dire de l'espèce comme d'un sujet“.

Le sujet primaire est le *sujet absolu*, car la substance première non seulement ne peut être prédicat mais, en général ne peut être ni

⁵ De Interpr., 7, 17 a, 38-40.

⁶ Categ., 5, 2 b, 29-33.

⁷ Categ., 3, 1 b, 10-11.

catégorie, à tout le moins⁸, donc il n'est pas une expression linguistique. Correspondant au sujet absolu il y a le prédicat absolu, c'est-à-dire cette substance seconde dont il n'existe plus aucune autre substance seconde qui se dise d'elle *comme d'un* sujet. Celui-ci est le *genre suprême*.

Comme genres suprêmes, appelés aussi premiers et le plus communs (τά ἀνωτάτω καί πρῶτα καί κοινότατα), on indique souvent „la substance” (οὐσία) „l'existence” (τὸ ὄν) et „l'un” (τὸ ἐν). Le fait que le prédicat absolu doit être un genre s'explique par cela que le genre peut se dire non seulement d'une espèce proprement dite, mais aussi d'un autre genre qui lui est subordonné, lequel à son tour puisse se dire d'une espèce alors que l'espèce, même si elle est dernière (specia infima), id est si cela se dit seulement des singulier, respectivement des choses individuelles qui nomment les singulier on bien n'est espèce que par rapport à un genre supérieur, par contre, vis-à-vis des subordonnées elle s'avère genre, elle aura toujours un genre supraordonnée qui se dira d'elle (είσος ἐστὶ τὸ ταπτόμενον ὑπὸ τὸ γένος κατεγορεῖται)⁹. Par conséquent, elle ne peut être prédicat absolu.

Du point de vue préjudicatif, on constate, par conséquent, que la substance première est le sujet absolu dont se dit la substance seconde; que à son tour, la substance seconde est différenciée et dans son cadre l'espèce se dit du singulier (comme d'un sujet) et le genre se dit de l'espèce; qu'il existe aussi des prédicats absolus dont on ne peut plusieurs dire et, enfin, que le genre se dit de l'espèce, mais l'espèce ne se dit pas du genre. Mais tout ceci ne constitue que de simples constations qui exigent des explications supplémentaires. De plus, le problème du sujet absolu est controversé.

Bien qu'Aristote ne confonde pas d'habitude le singulier et l'individuel, pourtant il n'accorde pas d'attention à leur rapport préjudicatif, ce qui a déterminé ultérieurement, chez Porphyre par exemple, l'identification de ces deux entités. Aristote constate que „Kleon et Kallias et le singulier et le sensible” (Κλέων καὶ Καλλίας καὶ

⁸ Alexander, *In Aristotelis Analyticorum Priorum Commentarium*, éd. M. Wallies, Berlin, 1883, 291, 19 (97 v, 45-98 r, 1).

⁹ Porphyrius, *Isagoge*, ed. Busse, Berlin, 1887, 4, 10-11, (2 a, 1).

τό καὶ ἔχασον καὶ αἰσνητόν) ne peuvent, en général être énoncés réellement de quelque chose¹⁰. Or, Kleon et Kallias, ainsi que le singulier en général, qui ne se confondent pas avec les noms propres (par exemple „l’homme avec je suis en train de causer” est un complexe sonore à valeur de singulier), du point de vue préjudicatif se disent de la substance première (de choses ou d’être – comme c’est le cas lorsque j’appelle Kleon sans prononcer autre chose que son nom), alors que le sensible (αἰσνητόν) est une chose quelconque existant in re – sujet absolu. Pourtant, Aristote affirme plus bas que parmi les choses sensibles (νόναἰσνητῶν) certaines se diraient de manière accidentale, comme „Socrate” de „cet être blanc” ou „Kallias” de celui qui s’approche. Cependant dans ces cas il est évident que ce qui se dit ne peut être τῶν αἰσνητῶν, mais καὶ ἔχασον. La manière confuse dont s’exprime Aristote a déterminé parfois l’identification explicite de ces entités, *Singulare vocat enim individuum*, dit Pacius, ou plus explicitement, *idem enim est singulare, et re, et quod sub sensum cadit*¹¹.

La confusion subsiste également dans les commentaires grecs. Ainsi, Alexandre d’Aphrodise, bien que conscient du fait que les choses individuelle (ἄτομα) ne sont prédiquées de rien (μησενὸς κατηγορούμενα)¹² et affirme clairement que „des substances individuelles on peut dire en général et de manière certaine qu’elles ne s’énoncent de rien” (τάς γάρ ἀτόμουσούσιας καυόλου καὶ ἀπλως εἰπεῖν καυούδενὸς κατηγορεῖσθαι)¹³, est obligé d’ajouter, d’une part, que tout de même „elles semblent parfois s’énoncer de quelque chose” (δοχουσί ποτε κετά τινων κατηγορεῖσθαι)¹⁴ et d’une autre part, que „l’individuel ne s’énonce vraiment que toujours de l’individuel” (τὸ ἀτομον οὐχ οἷον τε ἀληθῶς ἀλλου τινὸς ἢ ἀτόμου κατηγορήσθαι)¹⁵. Les énoncés mentionnés se contredisent de manière évidente. Pour sauver les apparences, Alexandre introduit dans la discussion, à propos du sensible, les *qualités individuelles*, qui existent dans l-a,

¹⁰ Anal. Pr., A, 27, 43 a, 26-27.

¹¹ J. Pacius, *In Aristotelis Organum Commentarius*, Frankfurt, 1597, p. 16-17.

¹² Alexander, *op. cit.*, 290, 26, (97 v, 20).

¹³ *Ibidem*, 290-291 (97 v, 28-30).

¹⁴ *Ibidem*, 291, I (97 v, 29-30)

¹⁵ *Ibidem*, 291, 9 (97 v, 36).

substance individuelle et s'énoncent en rapport avec elle (έν τή άτομω σέ ούσία τὸ εἶναι αὐταῖς καί κατηγοροῦνται ταύτης)¹⁶ mais le dernier énoncé est erroné, car les qualités individuelles (μεριχά συμβεβηχότα comme les appellent les commentateurs des „Catégories”), par exemple „une certaine nuance de blanc” (τὸ τί λευχόν), sont dans un sujet, dans un corps quelconque mais *ne se disent pas* de lui¹⁷, conformément à l'énoncé *De substantia non dicitur et in substantia est*. La confusion apparaît également chez Porphyrius, surtout dans l'*Isagoge* d'où elle a été reprise ensuite par les commentateurs latins. Forcé par le texte des *Catégories*, il souligne le fait que l'individuel (τὸ άτομον), ne se dit pas d'un sujet (μή καὶ ὑποκειμένου τινὸς λέγεσθαι)¹⁸. Par ailleurs, de même qu'Alexandré, il considère que les qualités individuelles se disent pourtant, mais uniquement d'une seule parmi les particulières (τά άτομα καὶ ἐνδὲς τῶν κατὰ μέρος] λέγεται μόνου)¹⁹.

De même, bien qu'il reconnaisse que le „certain blanc” est corporel (σωματικὸν δὲ τὸ τί λευχόν)²⁰ et donc ne se dit de rien, il le joint à celles qui se disent d'une seule chose²¹. Fait intéressant, Boethius omet τὸ τί λευχόν de sa traduction. Il traduit άτομον γάρ Σωκράτης καὶ Πλάττων καὶ τουτί τὸ λευχόν par *individuum enim est Socrates et Plato* ²², considérant probablement que le certain blanc ne peut pas être joint à celles-ci. Mais l'omission peut aussi être fortuite.

On peut affirmer, consequenter prioribus, que le schéma de Pacius²³, c'est-à-dire le hiérarchie *individuum*, *species*, *genus*, qui reflète, en essence, la position des commentateurs est incomplète. À côté de *individuum* et de *species*, singulare (καὶ ἑστος) fait défaut. Mais cette absence a déterminé l'impossibilité d'expliquer de manière préjudicative le trait spécifique des relations entr le genre et l'espèce.

¹⁶ *Ibidem*, 292, 4 (98 r, 21).

¹⁷ *Categ.*, 2, 1a, 27-29.

¹⁸ Porphyrius, *In Aristotelis Categorias Commentarium*, ed. A. Busse, Berlin, 1887, 77, 2-4 (15 r, 15-20).

¹⁹ Porphyrius, *Isagoge*, 2, 17-18, (I a, 40-41) et 7, 19 (26, 46).

²⁰ *In Arist. Categ.*, 76, 5 (14 V, 15).

²¹ *Isagoge*, loc. cit.

²² Boethius, *Porphyrii Introductio*, ed. A. Busse, Berlin, 1887, 30, 6.

²³ Vide: J. Pacius, *Aristotelis Peripateticorum Principis Organum*, Frankfurt, 1597, p. 9.

Porphyrius considère que l'espèce contient l'individu et le genre contient l'espèce (περιέχεται ουν το μὲν άτομον ὑπὸ τοῦ είδους, τὸ δέ είδος ὑπὸ τοῦ γένους)²⁴. Mais, en ce cas περιέειμι représente deux relations complètement différentes. En effet, si l'espèce contient l'individu, alors elle contient quelque chose de matériel, de corporel, une substance première. Mais l'espèce est une substance seconde, une entité linguistique (τῶνπέντε φωνῶν) qui *se dit* de la substance première, mais ne la contient pas. Donc, la relation entre l'individu et l'espèce exprimée par perieimi n'explicite pas la relation genre-espèce, car le genre ne peut pas contenir l'espèce comme quelque chose de corporel. Si par άτομον on n'entendait pas l'individuel mais le singulier, qui subsiste ainsi que l'espèce et le genre *in voce*, alors il s'agirait du même type de relation. Mais dans ce cas, la relation, explicitée sur la base du rapport entre le tout (ὅλον) et la partie (μέρος)²⁵ est difficilement applicable au genre et à l'espèce, du moins dans la perspective aristotélique. La même situation apparaît dans le cas où la relation est explicitée par les supérieurs (τά ἐπάνω) et les subordonnées (τά ὑποκάτω)²⁶, car dans ce cas il ne serait plus question d'espèce et de genre, mais de leurs *sphères* et alors ce serait plutôt la relation entre le genre et l'espèce qui expliquerait celle d'entre l'espèce et le singulier qui apparaît comme un cas particulier.

La cause de ces difficultés réside dans le problème que Porphyrius lui-même soulève au début de son travail, à propos de la manière dont sont conçus le genre et l'espèce. En effet, si on ignore même le fait que l'espèce et le genre subsistent comme tels ou non, résident ou non dans la pensée, sont corporels ou incorporels, sont séparés ou non dans les sensibles etc., alors il est naturel que des relations entre eux soient difficiles à établir. A ces difficultés s'ajoutent aussi celles qui concernent l'*individu*, lequel, si on admet qu'il est contenu dans l'espèce, apparaît comme une catégorie linguistique, l'espèce étant *in voce*. Et inversement, si l'individuel est *in re*, alors l'espèce également, qui le contient, sera un tout essentiel. De plus, du

²⁴ *Isagoge*, 7, 6-8, 1 (32, 6-7).

²⁵ *Ibidem*, 8, 1-3 (3 a, 8-9).

²⁶ Cf. W. Stegmüller, *Hauptströmungen der Gegenwartsphilosophie*, Stuttgart, 1960, p. 56, Sq.

point de vue aristotélique, l'espèce est supérieure au genre car „parmi les substances secondes l'espèce est en une plus grande mesure substance que le genre, car elle est plus proche de la substance première”²⁷.

Mais on n'ignore pas que les difficultés mentionnées n'ont été résolues ni au Moyen Age, ni dans les temps modernes et ni au cours de l'époque contemporaine, le problème des universaux étant de nouveau en discussion²⁸. On peut dire, sans entrer dans les détails, que ni de nos jours on n'accorde l'importance qu'il convient à la différence entre l'individuel et le singulier. Or, le rapport individuel-singulier s'entremet tant dans le rapport entre l'individuel et l'espèce que dans celui de l'espèce et du genre.

Aristote, à son tour, avait tenté quelques justifications du rapport genre-espèce. Dans l'une d'elles il est même forcé de faire appel au terme de „participation”, que, normalement, il considérerait comme un non-sens (τὸ γὰρ μετέχειν οὐκ ἔστιν)²⁹. L'espèce, disait-il, participe au genre, alors que le genre ne participe pas à l'espèce (τὰ μὲν εἶδη μετέχει τῶν γενῶν, τὰ δὲ γένη τῶν εἰδώ οὐ)³⁰. „Participer” signifie ici admettre la définition d'un autre terme. L'espèce admet (ἐπιδέχεται), par conséquent, la définition du genre. Mais cette „admission” est une relation assez vague. Elle signifie plutôt le fait de ne pas transgresser la définition d'un autre terme. En effet, la définition de l'homme (être de raison) ne transgresse pas la définition du genre être. Mais, dans ce cas, les autres relations telles que: espèce-singulier, espèce-individuel, singulier-individuel ne peuvent plus être expliquées par la participation, car le singulier et l'individuel ne peuvent être définis. De plus, la participation de l'individuel à l'espèce signifierait l'admission d'une évidente position de nature platonique. Mais non seulement le genre se dit de l'espèce aussi se dit, par exemple, du singulier, alors que le singulier ne se dit pas de l'espèce etc. Or, la cause de ce dernier phénomène n'est pas la participation, ce

²⁷ *Categ.*, 5, 2 b, 7-8.

²⁸ Cf. W. Stegmüller, *Hauptströmungen der Gegenwartsphilosophie*, Stuttgart, 1960, p. 56, Sq.

²⁹ *Metaph.*, A, 9, 992 a, 28-29.

³⁰ *Topica*, Δ, 1, 12-14.

qui signifie que la participation ne peut pas non plus être la cause (principale) du rapport entre le genre et l'espèce mais, tout au plus, une condition spécifique.

Un autre tentative aristotélique, du même genre, où est mise en jeu, en plus de la catégorie de l'être (τὸ εἶναι), proche de celle de la définition (λόγος, ὁρισμός) la relation entre *antérieur*, *simultané* et *postérieur* se fonde sur ce qu'on appelle „implication du fait d'être" (ἡ τοῦ εἶναι ἀχολουΐησις). Quelque chose est antérieur ou postérieur par rapport à autre chose, si l'être de l'une implique l'être de l'autre. Elles sont simultanées si l'être de l'une implique celui de l'autre et inversement, sans que l'une soit la cause de l'autre. Dans ce sens, on dit que le genre est toujours antérieur par rapport aux espèces, car il ne se convertit pas par l'implication du fait d'être (τά δέ γένη τῶν εἰδῶν ἀεὶ πρότερα οὐ γάρ ἀντιστρα οὐ γάρ ἀντιστρέφει χατὰ τὴν τοῦ εἶναι ἀχολουΐησιν)³¹. Ceci dit, si l'homme (espèce) est alors le vivant (genre) *est* aussi, mais si le vivant *est*, il n'est pas nécessaire que l'homme *soit*, car cela peut *être* le cheval, le chien ou autres. Ici il faut souligner le fait que l'être (τὸ εἶναι) ne doit pas être confondue avec, l'existence (τὸ ὄν). Le genre et l'espèce sont mais n'existent pas comme tels. Pour cette raison, la présente explication ne peut s'appliquer aux relations entre l'individuel, le singulier et l'espèce. En effet, l'individuel *existe comme tel*, alors que le singulier et l'espèce n'ont que *l'être*.

Si l'on tient compte de cette distinction qu'Aristote ne met pas en jeu mais suggère par l'utilisation du terme τὸ εἶναι alors le rapport entre individuel et singulier peut être justifié en premier lieu. Le premier *existe* comme tel in re et détermine l'être du singulier *qu'il nomme*, alors que l'être du singulier, le nom ne peut pas déterminer l'existence de l'individuel.

Il y a des noms auxquels *on ne sait pas* si une chose réelle leur correspond ou non, comme, par exemple, l'*Atlantide*, il y d'autres auxquels une certaine existence a correspondu dans le passé (p. Ex. La *Mer Sarmate*) etc.

³¹ *Categ.*, 13, 15 a, 4-6.

La relation entre individuel et espèce est l'abréviation d'une série de relations constantes entre les individuelles et les singulières ne doivent pas être identifiées avec les noms propres. Parfois, les singulières deviennent espèces sans transformations linguistiques. Ainsi le nom de „Soucoupe volante“, ou bien même celui plus scientifique d'«objet volant non-identifié», a d'abord été donné à un seul phénomène optique (singulier) pour désigner ensuite un grand nombre de phénomènes du passé et du présent et s'est transformé en espèce. De même que dans le cas du singulier, il y des „espèces disparues“, c'est-à-dire des espèces auxquelles ne correspond plus aucune classe d'objets réels ou espèce hypothétiques” etc. Une fois établie la relation individu-singulier et individu-espèce, il est évident que celle d'entre le singulier et l'espèce sera semblable aux deux, avec cette différence que le premier terme n'est pas un objet individuel mais un être singulier. Par conséquent: comme (ὥς qui est encore intervenu) l'individuel détermine le singulier et l'espèce c'est-à-dire l'existence du premier détermine l'être des deux autres, de même l'être du singulier détermine l'être de l'espèce, mais non pas inversement. En effet, s'il y a des singuliers et s'il y a une espèce, il est clair que l'existence d'un des singulier suppose l'existence de l'espèce, mais l'existence de l'espèce, mettons d'«hommes extra-terrestres» ne suppose encore aucun singulier, car celui-ci devrait se rapporter à au moins un individu extra-terrestre lequel n'a pas encore été repéré.

Par conséquent, entre individuel et singulier et entre individuel et espèce le rapport se réalise entre *existence et être*, et ainsi l'existence détermine l'être et pas inversement ce qui est rendu manière préjudicative par *l'énoncé de l'être sur l'existence et l'impossibilité de l'énonciation de l'existence sur l'être*. Entre singulier et espèce le rapport est d'*être à être*, mais la détermination est de telle nature que le singulier suppose l'espèce, mais pas inversement. Ceci pour la raison que le rapport entre singulier et espèce est semblable à celui d'entre individuel et espèce. Sur le plan préjudicatif l'espèce se dit du singulier, mais par le fait que le rapport est d'être à être et que le deux (tant le singulier que l'espèce) sont *in voce* leur rapport inverse n'est plus impossible, comme dans le cas précédent. La même situation apparaît également dans le cas du rapport entre l'espèce et le genre,

lequel aristotéliquement peut être caractérisé comme de l'être à l'essence, définition (ὁρισμός) signifiant chez Aristote l'essence (τὸ τί ἐστίν). Maintenant il est évident que, aussi que l'existence détermine l'être, de même l'être détermine l'essence. En effet, si l'homme existe (l'espèce), alors son essence est également impliquée, c'est-à-dire le vivant (genre), mais inversement ce n'est pas possible, car *le vivant* peut aussi impliquer autre chose que l'existence de *l'homme*. Mais l'essence, de même que l'être subsistent *in voce* et donc, en dépit du fait qu'ils ne se convertissent pas, ni comme essences ni par l'implication du fait d'être, leur rapport inverse *n'est pas impossible*.

Comme une loi générale, on peut conclure que la substance première détermine la substance seconde et, parmi les substance secondes, celles qui sont plus proches de la substance première, ou, selon Aristote, celles qui sont en une plus grande mesure substance (μᾶλλον οὐσία), déterminent les autres. En utilisant d'autres catégories, l'existence détermine l'être et l'être détermine l'essence. Le d'étermine l'essence. Le déterminé s'énonce du déterminé s'énonce du déterminant, mais dans le cas des substances secondes la relation inverse est aussi possible. Les relations préjudicatives *sont le fondement* des relations judicatives, elles sont à la base de l'affirmation et de la négation (ὑπὸ τὴν κατάφασιν) et, à l'exception des rapports entre l'individuel et la substance seconde, c'est-à-dire singulier, espèce et genre, à chaque relation préjudicative correspond une relation propositionnelle. Par exemple, si de „cet individu” on dit „Socrate” et on dit „homme”, alors de „Socrate” également on peut dire „homme” (relations préjudicatives), mais on peut aussi *affirmer* ou *nier* que „Socrate *est* homme” ou bien „Socrate *n'est pas* homme”. Pour cette raison, les relations judicatives ou propositionnelles peuvent être *vraies* ou *fausses*. Elles sont vraies si les prédicats affirmés dans la proposition concernant certains sujets se trouvent dans une relation admissible préjudicativement, ou bien les prédicats niés ne peuvent se trouver en relations préjudicatives vis-à-vis de ces sujets. Dans les cas contraires, les relations préjudicatives vis-à-vis de ces sujets. Dans les cas contraires, les propositions sont *fausses*.

A ce point de vue, on pourrait considérer *vi formae* que: (1) tous les jugements par lesquels on affirme ou on nie une espèce concernant

un singulier ou un genre, une espèce ou un singulier, peuvent être vrai ou faux; (2) que tous les jugements où l'on *affirme* le contraire, c'est-à-dire le singulier de l'espèce et du genre, et l'espèce et du genre, et l'espèce du genre, seraient *toujours* faux; (3) que tous les jugements par lesquels on *nie* le singulier de l'espèce et du genre, ou bien l'on nie l'espèce du genre, seraient *toujours vrais*.

La première catégorie de propositions ne mérite pas un commentaire spécial. Dans les secondes, il faut spécifier dès le début, et ceci demeure valable pour le dernier cas également, qu'il ne s'agit pas ici de *n'importe quelles* propositions. Il est évident que des propositions telles que „certains êtres vivants sont des hommes”, où l'espèce, s'affirme pour une partie de la sphère du général, peuvent être vraies ou fausses (exemple de faux: Certains êtres vivants sont des pierres”). Dans les cas 2 et 3, la discussion ne porte que sur les jugements non-déterminés quantitativement (ἀδιριστον), c'est-à-dire sur les jugements qui ne sont ni universaux, ni particuliers (ἀνευ τούχαιούλου ή κατά μέρος)³² par exemple „Socrate est homme”, pour le singulier et „l'homme est un être vivant” pour l'espèce. Dans ces cas, les sujets ne sont pas précédés par les particules „tous” ou „certains”. Pour l'instant, peu importe si le sujet est universel³³. Dans certains commentaires on mentionne que „l'homme est un être vivant” est vrai, alors que „l'être vivant est homme” serait faux³⁴. Par extension à partir du cas du singulier, on pourrait considérer que, ici non plus, le rapport judiciaire ne se réalise généralement réellement (ἀληθώς χαῖόλου)³⁵. Alexandre considère que οὐχ ἀληθώς vise les prédicats faux (περί των ψευδώς χατηγορουμένων) c'est-à-dire le rapport faux dans le jugement. Il ajoute que, de manière erronée on peut affirmer n'importe quoi de n'importe quoi (πάντα πάντων)³⁶. Mais οὐ χαῖόλου se réfère au fait que de pareils rapports ne se font pas en général, mais comme la mentionne Aristote, seulement de manière accidentelle.

³² *Anal. Pr.*, I, 1, 24 a, 20.

³³ La distinction sera présentée plus tard.

³⁴ Cf. Porphyrius, *In Arist. Categ.*, 3, 30-31 (7 r, 22-23).

³⁵ *Anal. Pr.*, I, 27, 43 a, 26.

³⁶ Alexander, *op. cit.*, 290, 30-35 (97 v, 23-28).

Le troisième cas n'apparaît qu'indirectement chez certains commentateurs. On pourrait conclure que de „... *posito animali non necesse est poni hominem*...”³⁷ suivrait la proposition vraie „animal non est homos”. Mais le cas des jugements négatifs n'est pas discuté.

Mais dans le cas (2) une situation spéciale apparaît par rapport au genre suprême, dont on ne peut plus énoncer aucun prédicat, sauf *selon*, l'opinion (κατά δόξαν). Le terme κατά δόξαν est expliqué par Alexandre de manière satisfaisante. Il faut admettre, tout d'abord, le fait qu'il n'y a pas un seul genre suprême, mais plusieurs. Alexandre donne un exemple en apparence syllogistique: „La substance est existence, l'existence est une, par conséquent la substance est une”³⁸. Mais les propositions composantes, formées de genres suprêmes (ή οὐσία, τὸ ὄν et τὸ ἐν), sont admises selon l'opinion, c'est-à-dire selon l'opinion de ceux qui *croient* que „la substance est existence”, mais ne peuvent pas prouver cela. Donc, dans cette situation, il n'est plus question, *de manière certaine* d'une prédication inverse, car il n'y a aucun rapport préjudicatif qui indique le sens de la prédication. Pour cette raison, les jugements obtenus ne peuvent être considérés vrais ni dans un sens („la substance est existence”) ni dans autre („existence est substance”). La même chose est valable pour leurs négations.

On peut conclure, pour le moment, que les jugements du type (1) sont vrais ou faux et leur cas n'exige plus d'autres explications; dans le cas (2) les jugements affirmatifs à prédication inverse *certaine* *seraient* faux, à savoir ceux de: l'espèce au genre et du singulier à l'espèce et au genre, ceux à prédication inverse *incertaine*, c'est-à-dire, d'un genre suprême ou considéré comme suprême à un autre genre suprême ou considéré comme suprême ne sont ni vrais ni faux; dans le cas (3) on *pourrait* soutenir que les jugements négatifs à prédication inverse certaine seraient vrais, alors que ceux avec prédication inverse certaine seraient vrais, alors que ceux avec prédication inverse incertaine n'ont pas une valeur de vérité déterminée.

En ce qui concerne les jugements avec prédication inverse certaine nous pouvons soutenir *sans hésitation* que pour le cas (2) les

³⁷ J. Pacius, *Arist. Peripat.*, p. 2.15.

³⁸ Alexander, *op. cit.*, 292, 34-36.

affirmations avec prédicat singulier concernant l'espèce ou le genre sont fausses, et les négations avec prédicat singulier concernant l'espèce ou le genre sont vraies. „L'homme est Socrate” ou bien „L'être vivant est Socrate” sont évidemment faux, alors que: „L'homme n'est pas Socrate” et „L'être vivant n'est pas Socrate” sont vrais. Certainement, ces énoncés, semblent assez bizarres. Mais, étant donné que dans le cas de la fausseté on peut *affirmer* n'importe quoi de n'importe quoi (*panta panton*), les premières affirmations peuvent être admises n'importe comment, car elles sont fausses, et leurs négations *doivent* être admises, car la négation du faux est la *vérité*.

Cependant, la situation n'est plus la même dans le cas des jugements avec prédication inverse certaine entre espèce et genre. Ici le sujet et le prédicat sont universaux, mais l'énoncé n'est pas universel - un cas particulier de ce qu'Aristote appelle (μή χαῦόλου ἐπὶ τῶν χαῦόλου)³⁹, ici la prédication vraie du singulier de l'universel⁴⁰ étant exclue. Or, dans ces cas, affirme Aristote, il n'est pas toujours nécessaire que l'affirmation ou la négation se contredisent, c'est-à-dire que l'une soit vraie et l'autre fausse, mais les deux peuvent être vraies en même temps (ὅσαι δ' ἐπὶ τῶν χαῦόλου μή χαῦόλου, οὐχ αἰεί ἢ μὲν ἀληθῆς ἢ δὲ ψευδής – ἀμα γὰρ ἀληθῆς)⁴¹.

Dans le cadre de la prédication inverse on constate que toujours les deux propositions, c'est-à-dire celle dans laquelle on affirme et celle dans laquelle on nie l'espèce du genre *sont vraies simultanélement*, mais ne peuvent être vraies chacune séparément. En effet, en ce qui concerne l'être vivant (genre) il est vrai de dire qu'il est et en même temps qu'il n'est pas *homme* (espèce), mais ni l'affirmation seule ni la négation ne sont vraies.

Chez Porphyrius on rencontre beaucoup de passages où il est question de la prédication inverse de la différence au genre⁴². En effet, en ce qui concerne l'être vivant (genre), sont vraies simultanément les propositions dans lesquelles le *rationnel* (la différence) est affirmée et niée. Il est vrai de dire, de l'être vivant qu'il est en même temps n'est

³⁹ *De Interpr.*, 7, 17b, 9.

⁴⁰ *Ibidem*, 7, 17b, 29-31.

⁴¹ *Ibidem*, 7, 17b, 29-31.

⁴² Porphyrius, *Isagoge*, 9, 7-25 (3 a, 34-3 b). 43 Alexander, op. cit., 293, 28 (98 v, 29-30).

pas *rationnel*, ou bien *rieur* (qui est un propre), ou *vert* (qui est un accident). Sur ceux-ci ce n'est pas le cas d'insister particulièrement car le rapport est exactement comme celui de l'espèce au genre.

Mais ce qui mérite toute l'attention c'est d'abord la possibilité d'énoncer les deux propositions dans la forme affirmative par la négation du prédicat. Au lieu de „l'être vivant n'est pas homme" on peut dire „l'être vivant est non-homme", comme on peut dire qu'il est non-rationnel, non-rieur ou non-vert. Deuxièmement, grâce au fait que les deux propositions sont vraies simultanément, elles peuvent être énoncées par la connexion des vraies simultanément, elles peuvent être énoncées par la connexion des prédicats. Ainsi, au lieu de „l'être vivant est homme et non-homme" et respectivement „rationnel et non-rationnel" ou bien „rieur et non-rieur" ou bien „vert et non-vert".

Chez Alexandre, on trouve un tel rapport même vis-à-vis d'un genre suprême. Ainsi, de la *substance* (genre suprême) on peut dire qu'elle est *intelligible et non-intelligible, c'est-à-dire sensible*.⁴³ Bien entendu que de cette manière, on peut *descendre* prédicativement des genre suprêmes aux genres et de ceux-ci aux espèces; qu'au genre suprême on peut attribuer judicativement des genres, des espèces, des différences, des propres et des accidents et, en même temps, les négations de ceux-ci.

De même que dans la prédication directe, ce qu'on disait du genre était valable aussi pour l'espèce et le singulier, dans la prédication indirecte, ce qu'on dit du genre, par affirmation ou négation simultanée, se dira aussi du genre supérieur. En effet, ce n'est pas seulement *l'être vivant* qui est en même temps *rationnel* et *non-rationnel*, mais aussi la substance.

Il est évident que la prédication inverse rappelle directement la *dichotomie platonicienne*. Mais la dichotomie ne suppose pas absolument la prédication inverse avec *l'admission simultanée* des proposition certaines, mais peut supposer aussi une prédication directe avec *rejet simultané* des propositions contraires qui s'avèrent aussi contradictoires, c'est-à-dire l'une vraie et l'autre fausse. Si l'on

⁴³ Alexander, *op. cit.*, 293, 28 (98 v, 29-30).

part de l'être vivant, alors celui-ci est en effet homme et non-homme; l'homme est humaniste et non-humaniste; l'humaniste est philosophe et non-philosophe; le philosophe est logicien et non-logicien. Mais en partant de „logicien” les propositions s'excluent: „le logicien est philosophe” exclut „n'est pas philosophe” „le philosophe est humaniste” exclut „est non-humaniste” etc.

Par conséquent, la prédication inverse indéterminée représente un cas particulier d'application judiciaire de la dichotomie platonicienne. Cette constatation peut éclairer d'un jour nouveau les thèses aristotéliques exposées au début de notre travail, c'est-à-dire sur le fait que, sans les ignorer, Aristote n'accorde pas une importance logique spéciale au singulier et au genre suprême et, de plus, n'admet que la prédication directe du genre à l'espèce. Ceci ne signifie-t-il pas qu'on exclut indirectement la problématique platonicienne du champ de l'investigation logique? Cela le signifie certainement, mais il faut constater également le fait que l'élaboration de la logique aristotélique aurait été impossible sans cette „exclusion”.

L'admission du genre suprême comme objet d'investigation logique donnait naissance au rapport $\chi\alpha\tau\acute{\alpha} \delta\acute{o}\varsigma\alpha\nu$ qui ne se soumet plus à la détermination préjudicative, et l'admission de la prédication du genre à l'espèce donnait naissance à la prédication inverse non-déterminée quantitativement, laquelle en dernière instance prend la forme dichotomique.

L'admission du rapport $\chi\alpha\tau\acute{\alpha} \acute{\alpha}\delta\acute{o}\varsigma\alpha\nu$ signifié, en, réalité, l'admission de la combinaison des Idées ($\mu\acute{\iota}\xi\iota\varsigma \tau\acute{\omega}\nu \epsilon\acute{\iota}\nu\acute{\omega}\nu$), des genres suprêmes, ce qui signifiait le renoncement à la célèbre classification aristotélique des *catégories*. La combinaison des genres suprêmes suppose leur *identité dialectique*, chose impossible à admettre dans la classification aristotélique des *Catégories*. Celles-ci sont des entités de nature linguistique, rigides, impossibles à mélanger. La „substance” est substance, et la „qualité” est qualité. Ici, la loi de l'identité est absolue. De plus, la classification des Catégories a pour fondement les relations préjudicatives et, en premier lieu la relation entre la substance première et la substance seconde, où la substance première a un rôle déterminant.

Admettre la combinaison des genres suprêmes ou leur rapport dialectique selon l'opinion et non pas en conformité des relation préjudicatives reviendrait à saper le fondement de l'acte préjudicatif.

Par ailleurs, et Aristote se réfère largement à cet aspect, la prédication inverse non-déterminnée quantitativement, dichotomique en dernière instance, aurait ramené une troisième série de relation logiques en plus de celles qui se rapportent au singulier et au futur⁴⁴ „pour lesquelles la loi du tiers exclu ne serait plus valable. En effet, la prédication inverse non-déterminée de l'espèce au genre, comme on l'a vu, à l'encontre des autres types de prédication non-déterminée, c'est-à-dire de celle qui est directement non-déterminée en général et de celle qui est indirecte du singulier au genre ainsi que celle du singulier à l'espèce, est la seule qui détermine la vérité simultanée de l'affirmation et de la négation.

La prédication inverse non-déterminée, de nature dichotomique, ne peut fournir ni les prémises d'un syllogisme authentique. Aristote met cette question en discussion tant dans les *Analytica Priora* (I, 31) que dans les *Analytica Posteriora* (II, 5). En effet, si l'on part de la division de *l'être vivant* en *rationnel* et *non-rationnel* et on admet que l'homme est un *être vivant*, on ne peut pas conclure qu'il est rationnel, car, selon la prédication inverse, *l'être vivant* est tant *rationnel* que *non-rationnel*. Si l'une de ces deux affirmations était fausse, elle pourrait être reposée sur un critère de valeur. Mais ainsi les propositions sont équivalentes et on peut conclure, tout aussi bien que „l'homme est non-rationnel". Par conséquent, la conclusion ne peut pas découler nécessairement, comme dans le cas des syllogismes.

*

Par la supposition du singulier et même de l'individuel (dans le cadre de la participation), par le mélange des genres suprêmes et la prédication inverse, de type dichotomique, on est à même de tracer les coordonnées d'un domaine où ne sont plus valables les lois de la logique classique, la classification des Catégories, le fondement

⁴⁴ *De Interpr.*, 9, 18 a, 28-35.

préjudicatif des relations propositionnelles et même pas la théorie syllogistique, Il s'agit évidemment d'un domaine *non-classique*. Mais le fait que, à part l'individuel et le genre suprême qui se trouvent aux extrémités des entités logiques élémentaires et qui pourraient de ce fait, être plus aisément exclues, le domaine dichotomique renferme des relations prédicatives entre le genre et l'espèce, démontre pleinement la signification *logique*, l'inévitabilité de son étude systématique dans un cadre logique élargi. En aucun cas, cette perspective ne continue aucunement les préoccupations logiques modernes, souvent, bornées aux aspects mathématico-calculatoires, formalistes et mécanique de la pensée. Le domaine logique ébauché ci-dessus renvoie plutôt à la logique de Hegel, bien que leur identification ne nous semble pas justifiée. Mais une discussion sur ce thème exige une étude spéciale.